



Préfecture PÉRIGORD-LIMOUSIN  
024-242400752-20210705-2021\_4\_1 Séance du 05 juillet 2021  
Reçu le 07/07/2021  
Publié le 07/07/2021  
Département de la DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
La Coquille

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
23/06/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 4

#### Etaient présent(e)s

**Mesdames** : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle, FAUCHER Danielle, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

**Messieurs** : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, PRIVAT Pascal, SEDAN Francis, CHIPEAUX Raphaël, SAERENS Grégory, GRANET Jean-Claude (suppléant de Dominique MARCETEAU), REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

**Absents et excusés et procurations** : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DOBBELS Michel (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), COMBEAU Bertrand (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOSREDON COURNIL Sylvie (absente a donné pouvoir à Jean-François BOST), MEYNIER Patrick (absent a donné pouvoir à Michel AUGEIX) BRUN Philippe (absent remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHASSAIN Thérèse (absente remplacé par son suppléant Guillaume REBEYROL), MARCETEAU Dominique (absente remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET),

Mme Muriel MAGNE est désignée secrétaire de séance

### Commission de Suivi de Site Carrières de Thiviers- représentation

Le décret N°2012-189 du 7 février 2012 a créé les commissions de suivi de site (CSS).

Ces commissions sont créées par arrêté préfectoral et continuent d'être requises dans les cas suivants, pour :

- un ou des établissements relevant du régime de l'autorisation avec servitudes (SEVESO seuil haut) ;
- tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes ;
- toute installation d'élimination de déchets sur demande d'une commune située dans le rayon d'affichage d'une installation d'élimination de déchets.

Outre ces cas où la création de cette commission est obligatoire, le Préfet dispose de la possibilité de créer une commission de suivi de site autour d'une ou plusieurs installations classées relevant de l'autorisation.

C'est dans ce cadre qu'a été instaurée la Commission de Suivi de Site de la carrière à Thiviers exploitée par « Carrière de Thiviers » par arrêté préfectoral n° 24-2019-04-08-001 qui annule et remplace l'arrêté du 2 avril 2019.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX

La présente délibération est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication



Fait à Thiviers, le 07 juillet 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20210705-2021\_4\_1-DE  
Reçu le 07/07/2021  
Publié le 07/07/2021

Les Commissions de Suivi de Site (CSS) sont composées de 5 collèges, avec au minimum un membre par collège :

- représentants de l'Etat
- représentants des collectivités locales
- représentants des riverains
- représentants des exploitants
- représentants des salariés.

Outre ces membres nommés pour cinq ans, la commission peut comprendre des personnalités qualifiées.

Les commissions CSS ont pour rôles et missions principaux de :

- Créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteintes aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;
- Suivre l'activité des installations pour lesquelles elles ont été créées ;
- Promouvoir pour ces installations l'information du public.

Si ces commissions ont pour but premier d'être un lieu de débats et de consensus, elles ont dans un nombre limité de cas, des avis formels à rendre (en matière de PPRT ou d'extension de site de traitement de déchets notamment).

La Communauté de communes Périgord-Limousin était représentée jusqu'à présent au sein de cette CSS par :

- Bernard Vauriac (ex Président de l'EPCI), en qualité de titulaire
- Michèle Faure (ex-Vice-Présidente à l'Urbanisme de l'EPCI), en qualité de suppléante

Aujourd'hui, la Sous-Préfecture de Nontron demande à la Communauté de communes Périgord-Limousin de renouveler ses représentants.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE pour la Communauté de communes Périgord-Limousin lors des prochaines Commissions de Suivi de Site de la carrière de Thiviers, les deux représentants suivants :**
  - **Michel AUGEIX, Président, en qualité de titulaire**
  - **Grégory SAERENS, Vice-Président chargé du développement économique, en qualité de suppléant**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 07 juillet 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

